

Coupure: Frais de voyage

page 8

Les propositions Coles

page 6

L'analyse du partenariat

page 10

Une agence d'espionnage interroge les réfugiés

L'agence d'espionnage du Canada, le Service Canadien du Renseignement de Sécurité, S.C.R.S. (Canadian Security Intelligence Service, C.S.I.S) a récemment fait l'objet de vives critiques de la part de la Ligue Canadienne des Droits et Libertés (Canadian Civil Liberties Association). Cette association a récemment demandé à la Cour une injonction pour empêcher les agents du S.C.R.S. d'importuner des Canadiens par leur surveillance (*Toronto Star*, 10 mai 1990).

L'avocat de la Ligue, Maître Edward Belobaba, affirme que la loi à l'origine du SCRS permet aux agents de ce service d'aller bien au-delà de la lutte contre le terrorisme ou l'espionnage.

«Elle autorise l'emploi de techniques de surveillance abusive contre des citoyens canadiens qui envoient de l'aide financière aux rebelles au Salvador, au Nicaragua, en Namibie ou en Afghanistan.»

Un réfugié raconte ses difficultés avec le SCRS

Les Canadiens ne sont pas les seuls à devoir s'inquiéter; les réfugiés ont de quoi en faire autant! Voici un extrait de la déclaration d'un revendicateur du statut de réfugié qui est un réfugié en provenance du Salvador et qui fut interrogé par le SCRS en avril 1990, pendant trois heures plutôt dures pour les nerfs. Il fut emmené dans un bureau différent de ceux habituellement utilisés pour l'immigration. Il y a rencontré un homme qui s'est identifié comme appartenant à une organisation civile.

«Il m'a dit que son travail consistait à découvrir s'il y avait des groupes terroristes qui se livraient à des activités au Canada. Il m'a demandé si une Église ou une autre organisation m'avait aidé à venir au Canada. Il a continué à me poser des questions, en essayant de me faire dire que quelqu'un m'avait aidé à effectuer ce voyage. Il n'a pas utilisé ces termes exacts, mais il m'a demandé si je savais si une Église ici disposait d'un réseau d'Églises organisé pour aider les réfugiés du Salvador à s'approcher étape par étape de la frontière canadienne.»

Puis il a changé de sujet et m'a demandé si je travaillais dans une organisation au Canada qui aidait le FMLN

(l'opposition armée au Salvador). L'une des questions qui m'a le plus surpris, c'est celle où on m'a demandé si, en cas d'une déclaration de guerre entre le FMLN et le gouvernement du Salvador, et si le FMLN m'envoyait une lettre me demandant d'aller me battre pour eux, j'accepterais de le faire? J'ai répondu : «Je suis marié et j'ai la responsabilité de

ma femme et de mes enfants; ma femme ne travaille pas; je ne serais donc pas libre d'accepter.»

Il m'a demandé mon opinion sur ce que Karen Ridd a fait au Salvador. Je lui ai demandé pourquoi il me posait ce genre de questions. Il m'a dit que c'était son métier. Je lui ai répondu que ce genre de questions m'inquiétait, parce que j'ai de la famille au Salvador et que les renseignements que je pourrais donner pourraient les mettre dans une situation dangereuse. Il m'a dit de ne pas m'inquiéter parce que l'organisation à laquelle il appartient n'est pas comme la CIA aux États-Unis.»

Les réfugiés craignent les représailles

En avril 1990, un groupe de revendicateurs du statut de réfugié, d'origine bulgare, a subi un interrogatoire serré à Saint-Jean de Terre-Neuve. Un revendicateur a affirmé que lui et plusieurs autres avaient été interrogés dans un hôtel par un individu qui s'est identifié comme représentant du S.C.R.S. L'entretien a porté sur des questions comme le service militaire, sur des personnes spécifiques en Bulgarie et sur d'autres revendicateurs dans la province. (*The Evening Telegram*, 18 avril, 1990)

La commission gouvernementale qui supervise le S.C.R.S. a confirmé que les gens ne sont pas obligés de se soumettre à ces interrogatoires. Mais un des revendicateurs du statut de réfugié a déclaré qu'il se sentait obligé de répondre au représentant du S.C.R.S. qui l'a contacté par crainte de perdre ses chances d'obtenir le statut de réfugié.

Les représentants du S.C.R.S. ont admis qu'il est souvent difficile pour des gens venant d'autres pays de comprendre qu'ils ne sont pas obligés de répondre aux questions du S.C.R.S.

*«Imaginez
comme c'est
terrifiant pour
ma femme
d'être seule le
soir et de
recevoir la visite
d'un policier de
six pieds qui
frappe à la
porte, maintient
la porte ouverte
avec son pied...»*

Une menace pour les activités politiques des réfugiés

En 1987, le S.C.R.S a tenté d'empêcher un couple de réfugiés du Chili d'obtenir la citoyenneté (*Globe and Mail*, 23 janvier 1988). Le couple a été déclaré représenter un risque pour la sécurité nationale parce qu'il continuait à s'impliquer dans des organisations et des activités de protestation contre le régime du général Augusto Pinochet.

Le couple a raconté avec horreur qu'après avoir été arrêtés, emprisonnés et torturés au Chili, ils continuaient à être interrogés, soumis à l'écoute électronique et suivis, dans le pays où ils ont cherché refuge.

«Imaginez comme c'est terrifiant pour ma femme d'être seule le soir et de recevoir la visite d'un policier de six pieds qui frappe à la porte, maintient la porte ouverte avec son pied et dit vouloir seulement entrer pour bavarder amicalement.»

Heureusement, la Commission de Révision du renseignement de Sécurité a annulé la décision de refuser la citoyenneté au couple en question. Un porte-parole, Monsieur Frank McGee, a déclaré :

«Selon moi, il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que des réfugiés politiques venant de régimes étrangers de l'extrême gauche ou de l'extrême droite abandonnent leur espoir de voir se réaliser leur perception de la liberté dans leur patrie.»

Cependant, Monsieur McGee a exprimé des réserves à propos de l'argent recueilli au Canada pour des causes à l'étranger :

«Est-ce que les fonds recueillis pour soutenir les activités antigouvernementales au Chili ont servi à acheter de la nourriture pour bébés ou des bazookas?»

Vous pouvez aider!

L'ampleur des activités du S.C.R.S n'est pas encore clairement établie. Si vous avez des renseignements portant sur le S.C.R.S., veuillez contacter *Réfugiés: Le Point*.

Los Angeles - mai 1990

Mardi, deux prêtres militants ont accusé le FBI de vouloir forcer un ouvrier d'usine salvadorien à espionner une Église du bas de la ville à Los Angeles. Cette Église constitue un refuge pour des centaines d'immigrants illégaux et de réfugiés en provenance d'Amérique centrale.

En conférence de presse, le Père Luis Olivares et le Père Michael Kennedy ont affirmé que le 5 octobre, un agent du FBI avait abordé Albert Palacios, un réfugié salvadorien de 53 ans qui s'était enfui de son pays en 1985 après avoir été emprisonné pour activités syndicales.

Palacios déclare que l'agent l'a interrogé pendant presque deux heures et l'a informé que l'on enquêtait à son sujet, apparemment en relation avec un plan que Palacios avait élaboré pour recueillir des fonds destinés aux enfants du Salvador, blessés au cours de la guerre civile qui fait rage dans ce pays depuis dix ans.

Ensuite, selon Palacios, l'agent lui a dit «que les choses iraient mieux pour lui» s'il collaborait avec les agents fédéraux en donnant les noms des organisateurs les plus actifs politiquement à l'Église. Palacios a déclaré que l'agent lui avait donné six mois pour fournir des renseignements, période au cours de laquelle le Salvadorien s'est demandé avec anxiété s'il devait demander de l'aide. (*Alliance of Sanctuary Communities Newsletter*, mai 1990)



«On peut continuer à droguer», déclare McDougall

Le 26 avril 1990, le Ministère de l'Immigration a tenté de déporter Monsieur Mohamed Said, un revendicateur du statut de réfugié du Kenya dont le cas avait été rejeté pour manque de crédibilité. À l'aéroport international de Toronto, Monsieur Said s'est agrippé à un poteau et s'est mis à crier qu'il ne monterait pas dans l'avion parce qu'il craignait d'être persécuté par le gouvernement du Kenya. Monsieur Said affirme qu'un représentant de l'Immigration l'a tiré par les cheveux, par l'oreille gauche et par la main et a tordu son pouce gauche en essayant de lui faire lâcher prise. À la suite de son altercation, Monsieur Said a dû se faire soigner par un médecin pour son cou et pour son pouce.

L'Immigration menace de le droguer

Le 3 mai 1990, Monsieur Said a comparu pour une révision de sa détention, dans les bureaux de l'Immigration. Il décrit ce qui s'est passé de la façon suivante :

«Lors de ma comparution, le représentant de l'Immigration m'a dit que je serais déporté le 7 mai 1990, et qu'il valait mieux pour moi que je coopère. Si je me conduisais comme la dernière fois, ils allaient appeler la police et un médecin. Le représentant de l'Immigration a ajouté que la police et le médecin sauraient quoi faire si je faisais du tapage.»

Monsieur Said n'est pas la première personne à être menacée de se voir administrer de force des drogues pour sa déportation. Le mois dernier, les représentants de l'Immigration ont menacé de droguer un revendicateur ougandais du statut de réfugié, du nom de Kamal. L'ordre était de lui administrer une forte dose de valium. Heureusement, le psychiatre qui a examiné à nouveau ce cas a refusé d'administrer la drogue et a annulé l'ordre.

Questionnée avec insistance par le député Dan Heap, le critique en matière d'immigration du Nouveau Parti Démocratique, Barbara McDougall a admis que cette pratique était courante et que, depuis janvier 1989, on avait administré des médicaments à au moins neuf déportés (en ajoutant que dans certains cas, il se pouvait que ce fut pour des raisons médicales). Cependant, la ministre a refusé d'admettre que cette pratique pouvait être abusive et de garantir qu'on ne l'utiliserait plus.

Depuis, un nombre croissant de personnes et d'organismes ont condamné cette pratique, y compris l'Association Médicale du Canada (Canadian Medical Association); cette dernière a déclaré qu'administrer des drogues à des déportés contre leur gré est contraire à l'éthique et peut constituer un crime.

Persécution au Kenya

L'administration forcée de drogue a suscité beaucoup d'attention de la part de la presse; mais le problème plus général de la déportation au Kenya et le cas particulier de Monsieur Said sont passés plutôt inaperçus.

Monsieur Said fait partie du nombre croissant de revendicateurs du statut de réfugié en provenance du Kenya qui participent à des manifestations devant l'Ambassade du Kenya à Ottawa. Beaucoup de manifestants ont été photographiés. En fait, il y a quelques mois, le Président du Kenya, M. Moi, a rappelé son ambassadeur au Canada et a exigé des excuses de ce pays pour avoir permis la tenue de ces manifestations. Le Président Moi a déclaré que s'ils rentraient au Kenya, les manifestants le paieraient cher.

Malheureusement, tel a bien été le cas. Au moins un des Kenyans déporté par le Canada a été arrêté et battu à son arrivée dans son pays. Malgré cela, un accord a été conclu avec Monsieur Moi et les déportations ont repris. Des Kenyans vivant au Canada affirment que Moi n'a pas respecté dans le passé les accords conclus avec d'autres pays et que le Canada ne devrait pas compter là-dessus comme mesure de protection.

Nous vous prions d'écrire au Ministre Barbara McDougall ou de lui téléphoner en insistant pour que Monsieur Said ne soit pas déporté au Kenya et pour que le gouvernement cesse immédiatement sa pratique de droguer les déportés.

L'immigration a ajouté que la police et le médecin sauraient quoi faire si je faisais du tapage.

L'Association Médicale du Canada a déclaré qu'administrer des drogues à des déportés contre leur gré est contraire à l'éthique et peut constituer un crime.



Aperçu mondial: 1989

Roger P. Winter, directeur du comité pour les réfugiés aux États-Unis, a fait récemment cette triste déclaration : «La fin des années 80 a été explosive. Le rideau de fer s'est ouvert et la guerre froide a amorcé son dégel. Mais pour beaucoup de victimes innocentes de la guerre froide — les 15 millions de réfugiés dans le monde et un plus grand nombre encore de populations déplacées de leurs terres natales par suite des conflits alimentés et nourris par la guerre froide —, l'avenir s'annonce de plus en plus sombre, voire même fatal.»

Le nombre de réfugiés dans le monde a augmenté de 50 % au cours des cinq dernières années en passant de 10 à 15 millions. Parallèlement, le budget du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés n'a augmenté que de 25 %.

Les pays pauvres portent le fardeau

Sachez que 2 700 personnes par jour sont obligées de quitter leur terre natale. Elles vont principalement dans les pays le moins capables de les faire vivre économiquement.

Sachez aussi que neuf des pays ayant le taux le plus élevé de réfugiés par rapport à l'ensemble de la population ont un revenu par personne inférieur à 1 000 \$. Le Swaziland a un rapport de 1 pour 11 avec un PNB de 700 \$. La Somalie 1 pour 23 et 290 \$; le Pakistan 1 pour 31 et 360 \$; le Soudan 1 pour 36 et 330 \$; le Zimbabwe 1 pour 54 et 590 \$; le Burundi 1 pour 61 et 240 \$; la Zambie 1 pour 62 et 240 \$; et l'Éthiopie 1 pour 67 et 120 \$.

Au Canada, où le PNB par personne est de 15 000 \$, on estime à 26 000 le nombre de réfugiés admis en 1989, dont la moitié ont pu entrer grâce à des parrainages privés. Notre proportion est approximativement de un pour 1000.

L'endroit où vont les réfugiés a des conséquences directes sur leur qualité de vie pour ce qui est des besoins humains fondamentaux tels que le logement, la nourriture, l'autodétermination, l'éducation, les droits de la personne et

le droit de vivre en paix. Les enfants, qui totalisent 60 % de la population de réfugiés dans le monde, sont particulièrement exposés.

Les centaines de milliers de personnes qui ont fui la Somalie au milieu de l'année 1988 sont arrivées en Éthiopie en bonne santé. Ce n'étaient pas des victimes de la famine, elles fuyaient les persécutions politiques et la guerre. Au bout de six mois cependant, 25 % des enfants réfugiés souffraient de grave malnutrition. Les envois de nourriture ont été insuffisants en 1988 et au début de l'année 1989, des taux de mortalité aussi élevés que 3 000 par mois ont été enregistrés.

Tous ne sont pas comptés comme des réfugiés

En plus des 15 millions qui sont techniquement considérés comme réfugiés, il y en a encore 15 millions qui soit vivent dans des conditions semblables à celles de réfugié à l'étranger, soit sont déplacés à l'intérieur du pays. Les premiers, qui peuvent très bien être des réfugiés, ne sont inscrits nulle part, n'ont pas de papiers d'identité et ne sont pas couverts par les mécanismes de protection légale. Les seconds sont déplacés à l'intérieur du pays, généralement à cause de la guerre ou de la répression, effrayés de retourner dans leurs foyers et non éligibles à quelque forme d'aide que ce soit dans leur nouvel environnement forcé.

Un grand nombre de personnes d'Amérique centrale, par exemple, n'ont pas demandé l'asile, à cause des procédures inadéquates en matière de détermination du statut de réfugié ou du faible taux d'approbation du statut de réfugié dans les pays où ils vont. Leur nombre se situe quelque part entre 800 000 et 1 900 000 uniquement pour les États-Unis et un autre million se trouve réparti au Mexique, au Honduras, au Guatemala, au Costa Rica et à Belize.

Un demi-million d'Haïtiens aux États-Unis et près d'un million en République Dominicaine sont considérés comme des émigrants économiques et le statut de réfugiés

TABEAU 1
PRINCIPALES SOURCES DE RÉFUGIÉS
DANS LE MONDE

AFGHANISTAN	5 934 500
PALESTINE	2 340 500
MOZAMBIQUE	1 354 000
ÉTHIOPIE	1 085 900
IRAQ	508 000
ANGOLA	438 000
SOUDAN	435 100
SOMALIE	388 600
CAMBODGE	334 166
IRAN	270 000
Autres	1 995 034
Total	15 093 900

TABEAU 2
OU SONT LES RÉFUGIÉS DU MONDE
ACTUELLEMENT

MOYEN-ORIENT ET ASIE DU SUD	9 141 600
AFRIQUE	4 524 800
AMÉRIQUE DU NORD ET EUROPE	700 600
ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE	574 100
AMÉRIQUE LATINE ET CARAIBES	152 800
TOTAL	15 093 900

leur est rarement accordé. On trouve aussi des Haïtiens, en nombre inférieur mais toutefois significatif, au Canada, en France et dans les Caraïbes.

Un grand nombre de gens d'autres pays ont été déplacés à l'intérieur de leur propre pays par suite de conflits humains. Ces personnes ont beaucoup de caractéristiques en commun avec les réfugiés qui franchissent les frontières internationales; pourtant elles ne sont généralement pas éligibles à l'aide internationale aux réfugiés.

Des initiatives du gouvernement sont nécessaires

Il est évident qu'une aide monétaire massive est nécessaire pour assurer le minimum vital à la plupart des millions de réfugiés dans le monde. Actuellement, le Canada vient au septième rang mondial pour sa contribution par personne à des agences d'aide aux réfugiés, avec 1,35 \$. Il est intéressant de noter que les quatre pays en tête sont tous des pays scandinaves, avec une contribution par personne qui va de 6,35 \$ à 4,10 \$.

Cependant, la véritable solution n'est pas que les pays riches accordent plus d'espace et d'argent aux réfugiés (ce qu'ils devraient bien évidemment faire) mais que ces pays révisent le complexe militaire industriel sur lequel reposent leurs économies et leurs politiques étrangères. Les réfugiés sont la triste conséquence directe et il forment un dividende inévitable à la poursuite de ces politiques économiques et militaires. Le seul espoir pour les réfugiés, dans le dégel de la guerre froide et la réduction du nombre de guerres, est qu'ils soient les bénéficiaires directs de la retombée monétaire qui pourrait se produire si les tensions s'atténuaient. Comme le dit Roger P. Winter : «On pourrait penser que la guerre froide, qui a coûté un nombre incalculable de milliards de dollars alors qu'elle battait son plein, rapporterait à l'heure de

son déclin des dividendes substantiels de paix pour les réfugiés qui ont été les victimes directes de la violence dans la dernière décennie.»

Toute amélioration des relations entre les superpuissances ou toutes possibilités pour des traités de paix et pour la démobilisation des forces dans les pays où sévit la guerre civile, qui d'abord et avant tout ne reconnaîtrait pas et ne soutiendrait pas les victimes qui sont le résultat même de ces tensions, ne serait qu'une façade et un leurre. Le véritable démantèlement du mur de Berlin et de tout ce qu'il symbolise ne se produira pas tant que nous n'aurons pas réhabilité et rapatrié jusqu'au dernier les quelque 30 millions de victimes innocentes qui sont actuellement réfugiées ou qui vivent dans des situations de réfugiés.

Vous pouvez recevoir des exemplaires de l'étude sur les réfugiés dans le monde en 1989, du U.S. Committee For Refugees au prix de 8 \$ pour un exemplaire ou de 6 \$ chaque pour des commandes à partir de 10, en vous adressant à :

U.S Committee for Refugees
1025 Vermont Ave, N.W
Suite 920
Washington, D.C. 2005
(202) 347-3507

TABEAU 3
POPULATIONS EN SITUATION SEMBLABLE À
CELLE DE RÉFUGIÉ

AMÉRIQUE CENTRALE	1 114 000 - 2 860 000
PALESTINIENS	1 182 000 - 1 596 000
HAÏTIENS	855 000 - 1 570 000

TABEAU 4
DÉPLACÉS À L'INTÉRIEUR DU PAYS

AFRIQUE DU SUD	3 570 000
URSS	500 000
SOUDAN	2 000 000 - 3 000 000
IRAN	500 000
ÉTHIOPIE	700 000 - 1 500 000
GUATEMALA	100 000 - 500 000
ANGOLA	638 000 - 1 178 000
PHILIPPINES	450 000
IRAQ	500 000 - 1 000 000
SOMALIE	70 000 - 400 000
LIBAN	500 000 - 1 000 000
SALVADOR	147 000 - 397 000
SRI LANKA	500 000
NICARAGUA	390 000

Les propositions de Coles : Une échappatoire ou une solution novatrice?

Récemment, un document rédigé par Gervase Coles, haut fonctionnaire dans la recherche juridique au Département du Droit et de la Doctrine des Réfugiés au Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations Unies (HCR) à Genève, a créé un véritable émoi. Le document intitulé «Solution aux problèmes des réfugiés et protection des réfugiés» souligne le point suivant : le cadre actuel de la loi des réfugiés a un fondement «exilique». Cette loi se concentre presque exclusivement sur la protection à l'étranger, et la «solution» consiste généralement à assurer un lieu d'installation à l'étranger.

Dans ses propositions, Coles maintient qu'avant de définir la solution il faut définir le problème; et selon lui le «problème des réfugiés» est le suivant :

(i) la privation de la liberté de se déplacer de la personne qui résulte des conditions existantes dans le pays d'origine, ce qui rend nécessaire de quitter ce pays ou de rester à l'étranger;

(ii) l'incapacité ou le refus de la part de la personne de se prévaloir de la protection du pays d'origine.

En d'autres termes, le problème n'est pas dans les procédures restrictives de détermination du statut de réfugié, les contrôles de visa ou les réfugiés en orbite, mais dans le fait qu'on les a privés de leur liberté de déplacement et l'absence du droit de retour dans le pays dont ils se sont enfuis. Les conditions hors du pays d'origine (au Canada par exemple, le test portant sur le fondement minimal de crédibilité) sont des problèmes qui découlent de l'absence de liberté de déplacement. Pour Coles, le «problème» se situe dans le pays d'origine. La «solution» est donc définie simplement comme suit :

...ou bien prévenir les conditions dans le pays d'origine qui forcent un ressortissant de ce pays à partir ou à rester hors de son pays d'origine, ce qui fait que ce ressortissant se retrouve sans protection nationale, ou bien remédier aux conditions qui ont de tels effets.

Attaquer le problème à sa source n'est pas nouveau.

Même si l'on accepte les propositions de Coles comme elles se présentent, on peut soulever de nombreuses objections. La nouvelle définition de la solution paraît banale. N'avons-nous pas toujours su que le retour dans le pays d'origine était la meilleure solution mais, sachant que cela était peu probable, n'avons-nous pas concentré notre attention sur la protection à l'étranger? Et, ce qui est plus important, la stratégie de Coles visant à prévenir les conditions dans le pays d'origine ou à y remédier nécessite précisément

le genre d'efforts que les organismes oeuvrant pour le développement et pour la défense des droits de la personne font depuis des années. Est-ce que les défenseurs des réfugiés réussiront là où les autres ont échoué?

Ce qui est plus troublant, c'est la possibilité que Coles, quelles que soient ses bonnes intentions, ait fourni aux pays occidentaux restrictifs une justification d'apparence académique, donc plus difficile à attaquer, pour détourner l'attention de leur recul dans le domaine de l'humanitarisme. Sa «solution» place sous les feux de la rampe les pays du monde en voie de développement producteurs de réfugiés et donne aux pays occidentaux un rôle de supervision très indiscret dans le but de garantir des conditions qui éviteraient l'exode ou permettraient le retour. Non seulement ce rôle est indiscret mais on peut douter de son authenticité, compte tenu de la complicité de l'Occident avec l'origine du flot des réfugiés. Les exportations d'armes, les intérêts géostratégiques de l'Occident et les inégalités structurelles favorisant le Nord dans les des relations Nord-Sud, tout cela joue un grand rôle dans la création de flots de réfugiés. Cela indique peut-être une certaine part d'hypocrisie dans cette «solution».

Coles a lié la solution du problème des réfugiés à la solution des violations des droits humains et de l'injustice économique dans les pays producteurs de réfugiés.

Une partie de la solution

D'un autre côté, Coles a fait ressortir un point et a proposé une solution constituant un défi qui ne peut pas être écarté du revers de la main. Si l'on part du point de vue de l'intérêt du réfugié, l'exil n'est certainement pas une solution acceptable. Il faut admettre également que la redistribution de la population mondiale n'est pas une réponse aux problèmes de développement. En se portant au Canada à la défense d'un réfugié en particulier, on ne fait pas grand chose pour corriger les conditions qui ont entraîné sa fuite. Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas conscients de la nécessité d'agir en faveur des droits humains et de la justice économique dans des pays comme le Salvador (en fait beaucoup de défenseurs des réfugiés agissent vigoureusement en ce sens); cependant il faut reconnaître que la forêt est parfois négligée au bénéfice des arbres.

De plus, les coûts énormes des procédures de détermination du statut de réfugié (qui se montent à des centaines de millions de dollars au Canada seulement), pourraient être dépensés plus avantageusement dans l'aide au développement. Enfin, il faut lucidement envisager la possibilité que, si notre système devient surchargé, nous n'ayons pas la garantie que le gouvernement n'imposera pas

encore d'autres restrictions à l'accès, ou ne l'éliminera complètement.

En proposant une nouvelle définition de «solution», Coles a fait beaucoup plus qu'un tour de force sémantique. Il a lié de façon conceptuelle la solution du problème des réfugiés à la solution des violations des droits humains et de l'injustice économique dans les pays producteurs de réfugiés, et ce faisant, il a ouvert une nouvelle voie globale dans la recherche de la solution. Cette voie vaut la peine d'être poursuivie car, si l'obligation de protection peut être revue en termes de droit de retour, cela peut forcer les pays du Nord à accepter plus qu'une responsabilité symbolique par rapport aux conditions des autres pays.

Cette voie n'est pas sans pièges. L'Occident va sans aucun doute concentrer son attention sur le pays d'origine et tenter de n'assumer aucune responsabilité en ce qui concerne les mesures préventives et curatives. Cependant, l'acceptation d'un tel risque ne change pas le fait que c'est une voie qui mérite d'être poursuivie, pour la simple raison que les autres possibilités peuvent se révéler pires. Les réfugiés vont continuer à fuir les persécutions en nombre croissant et cela ne peut qu'entraîner une autre succession de portes verrouillées pour eux. La lutte doit se poursuivre sur deux plans: (i) maintenir le niveau actuel de protection à l'étranger; (ii) convaincre les gouvernements, comme Coles le suggère, que leur obligations envers les réfugiés s'étendent à l'adoucissement des conditions qui ont entraîné leur fuite.

David Petrasek est chargé de cours à la Faculté de droit Osgoode Hall de l'Université York et chargé de recherches au Centre de recherche sur le droit des réfugiés de cette Faculté.



Le gouvernement coupe aux réfugiés les prêts pour frais de voyage

Récemment, une petite congrégation de l'Église Unie, sur le point de parrainer une femme et son enfant référés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, a dû revenir sur sa décision à cause des récentes restrictions gouvernementales pour le soutien aux réfugiés parrainés à titre individuel.

En Nouvelle-Écosse, une paroisse catholique, en réponse à une demande du gouvernement d'assister les Salvadoriens, s'est portée volontaire pour parrainer une famille nombreuse du Salvador. Cette Église doit maintenant faire face à des frais supplémentaires non prévus en raison des récentes coupures du gouvernement.

Quelles sont les restrictions? Le 16 avril dernier, le gouvernement a décidé de changer sa politique à propos de la disponibilité des prêts pour frais de transport pour des réfugiés parrainés à titre individuel. Les effets de cette décision commencent à se faire sentir dans l'ensemble du pays parmi les groupes de Canadiens qui œuvrant à titre individuel et les organismes qui travaillent à réunir les ressources nécessaires faire venir au Canada des hommes, des femmes et des enfants qui ne peuvent plus vivre en sécurité dans leur pays d'origine.

Programmes de parrainage privé

Les réfugiés sélectionnés à l'étranger ont le choix entre deux formules pour venir s'établir au Canada

: le parrainage du gouvernement ou le parrainage privé. De nombreux organismes œuvrant dans le secteur bénévole se sont impliqués dans le parrainage privé.

Dans le cadre du programme de parrainage privé, des groupes de cinq Canadiens ou immigrants reçus ou plus, ou des organismes qui ont signé des accords avec le gouvernement fédéral, s'engagent à prendre en charge les besoins que suppose l'installation de réfugiés individuels et de leur famille pour une période d'un an. Soutenus par le groupe de parrainage, les réfugiés parrainés par des individus ne peuvent avoir accès à l'aide sociale pendant cette période d'un an.

Depuis 1980, des organismes non gouvernementaux (ONG) et des Canadiens soucieux de cette question ont aidé le gouvernement canadien à remplir ses obligations internationales vis-à-vis des réfugiés, en finançant les frais d'installation de plusieurs milliers de réfugiés ici au Canada. Par ailleurs, ce sont ces mêmes personnes et organismes qui ont permis au Canada d'accepter des réfugiés qui exigeaient une attention et des soins particuliers. Le parrainage privé s'effectuait dans le cadre d'accords de base selon lesquels le

gouvernement s'engageait à octroyer des prêts pour frais de voyage aux personnes dont l'installation avait été approuvée.

La récente décision du gouvernement fédéral de procéder à des coupures

Avant le 16 avril, le gouvernement fédéral accordait aux réfugiés, que ceux-ci soient parrainés par le privé ou par le gouvernement, des prêts pour frais de transport pour venir au Canada. Après trois mois de résidence au Canada, le gouvernement envoyait une lettre aux réfugiés leur demandant de rembourser le prêt. Le plan de remboursement était en général raisonnable et le prêt sans intérêts. Les prêts étaient financés par un fonds d'avances renouvelables.

La décision du gouvernement fédéral est venue modifier les règlements régissant l'allocation du fonds de transport. Selon les nouveaux règlements, les réfugiés parrainés par le gouvernement et des membres de diverses catégories désignées ont maintenant priorité sur le fonds de transport. Une deuxième priorité a été accordée aux gens qui ont de la parenté au Canada. En troisième et dernier lieu viennent les réfugiés parrainés par le privé. Dans ces cas-là cependant, des prêts seront

accordés au cas par cas et après une demande spécifique adressée au siège national d'Immigration Canada. Étant donné le montant d'argent qu'il y a dans le fonds commun, ce changement aura pour effets concrets de refuser l'accès au fonds de transport aux réfugiés parrainés à titre privé.

Ce changement de politique gouvernementale risque d'avoir un effet désastreux sur les parrainages privés. Le grand drame de ces restrictions, c'est que beaucoup d'agences et de groupes de parrainage privé choisissent d'aider les réfugiés les plus nécessiteux et les plus vulnérables, parmi lesquels se trouvent des femmes avec des enfants, des handicapés, des personnes âgées et des réfugiés avec une famille nombreuse. Ils répondent à des demandes de parrainage de cas individuels référés par des organisations internationales réputées, telles qu'Amnistie Internationale et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. Ils ont également répondu à des demandes de parrainage d'Immigration Canada. La réduction du nombre de prêts pour frais de transport ne fera qu'augmenter les obstacles que les groupes de parrainage devront surmonter pour faire venir des réfugiés au Canada.

La réduction du nombre de prêts pour frais de transport ne fera qu'augmenter les obstacles que les groupes de parrainage devront surmonter
La sélection des réfugiés et des immigrants a été critiquée parce qu'elle favorise le plus nantis plutôt que les plus démunis et les plus en danger

Réaction des milieux de soutien aux réfugiés

Les responsables des organismes de parrainage ont sévèrement critiqué l'initiative du gouvernement et ont pris contact avec de nombreux représentants de ce dernier pour protester contre ce changement de politique. Les chefs des dix principales Églises ont écrit au Premier ministre Mulroney pour exprimer leurs regrets et leurs inquiétudes quant à la décision gouvernementale. Le Comité inter-Églises pour les Réfugiés a envoyé des lettres de protestation à Monsieur Mulroney et à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Barbara McDougall. Le changement de politique gouvernementale, qui affecte les parrainages privés actuellement dans le système est, protestent-ils, un coup honteux et scandaleux porté contre les réfugiés excessivement vulnérables dans le monde et contre les organisations de réfugiés qui travaillent dur pour préserver l'intégrité du système de réfugiés du Canada.

La sélection des réfugiés et des immigrants a été critiquée parce qu'elle favorise les plus nantis plutôt que les plus démunis et les plus en danger. Ceux qui ont de l'argent

arriveront toujours à entrer au Canada. L'urgence doit être mise sur le maintien d'un système qui permettra à ceux qui courent le plus de risques, ceux qui sont le moins aptes à se défendre par eux-mêmes, à venir au Canada dans les meilleurs délais.

S'il vous plaît veuillez contacter :

- Votre député local
 - L'Honorable Barbara McDougall, ministre de l'Emploi et de l'Immigration
 - Le Très Honorable Joe Clark, ministre des Affaires extérieures
 - Le très Honorable Brian Mulroney premier ministre
 - Madame Anne Michley, Installation des réfugiés, Département de l'Immigration
- Phase IV
Place du Portage
140 Promenade du Portage
Hull, Québec
P1A 0J9

ELLEN TURLEY

Réfugiés: Le Point

est une projet pilote du Jesuit Refugee Service/Canada et du Conseil canadien pour les réfugiés. Ce numéro, à l'exception de l'article d'analyse d'André Jacob est la version française du Refugee Update, numéro 7.

Jesuit Refugee Service/Canada, 947 Queen Street East, Toronto, Ontario, Canada, M4M 1J9, (416)469-1123.

Conseil canadien pour les réfugiés, 4285 de Maisonneuve ouest, Montréal, Québec, Canada, H3Z 1K7, (514)939-2752.

Équipe de rédaction du Refugee Update: Steve Foster, Ted Hyland, s.j., Colin MacAdam, Sylvia Petrasek, Ana-Maria Robert, Enrique Robert, Francisco Rico et Loli Rico.

Comité français: André Jacob, Marie Lacroix, Sylvie Moreau et Nancy Worsfold.

Traduction: Hervé Fuyet et Janine Lazorthes-Barez, vérificatrice, Jocelyne Bertot.

Mise en Page: Martin Simoneau.

Partenariat ou sous-traitance?

Les porte-parole du gouvernement fédéral se plaisent à répéter sur toutes les tribunes que l'immigration est rentable tant au plan démographique, culturel qu'économique mais, malgré cette rentabilité, l'Etat se retire de plus en plus du secteur social. Il se "déresponsabilise". Les organismes non-gouvernementaux prennent alors la responsabilité de pallier aux services gouvernementaux et de trouver des solutions aux problèmes sociaux parfois générés par les politiques contradictoires des divers paliers de gouvernement (par exemple, les solutions aux cas d'arriérage, les politiques d'apprentissage de la langue, etc.). La main gauche ignore souvent ce que fait la main droite...

Ce discours est assez ambigu puisque d'une part l'Etat accepte la venue d'immigrants et de réfugiés et, d'autre part, il réduit une grande partie de son soutien à l'accueil et l'adaptation en coupant les subventions destinées aux sous-traitants, les O.N.G. Stratégie très rentable au plan économique et politique puisque l'Etat arrive à assurer, à bon marché, le soutien moral, social et matériel aux réfugiés. Une armée de militants et militantes, de bénévoles et de professionnels non syndiqués, travaillant souvent dans des locaux exigus, avec des ressources matérielles limitées, supplée au rôle de l'Etat de façon magistrale. Ceci ne signifie pas que ce dernier devrait tout prendre en main mais certaines règles du jeu sont à redéfinir.

A partir de 1985, les deux paliers de gouvernement ont diminué leur contribution financière à l'adaptation de façon substantielle alors que le nombre de réfugiés utilisateurs des O.N.G. a augmenté de façon considérable.

Par exemple, en 1982-1983, le Ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration du Québec attribuait 3 284 659 \$, soit 13 % de son budget global à l'adaptation et à l'accueil alors qu'en 1985, le nouveau gouvernement de monsieur Robert Bourassa réduisait ce budget à 2 568 500, soit 9 % du budget. En 1988, ce budget était encore réduit à 7 % du budget global du M.C.C.I. et se chiffrait à 2 438 300. C'est donc dire que de 1985 à 1988, le budget à l'adaptation et l'accueil n'a pas augmenté et a même diminué de 130 millions, et de 1982 à 1988, il a diminué de 846 millions. Comme une partie de ce budget va aux O.N.G., en termes clairs, cela signifie qu'avec moins de ressources, ils doivent faire beaucoup plus et mieux.

Du côté fédéral, le Secrétariat d'Etat au multi-culturalisme a aussi diminué son budget à l'adaptation. En 1985-1986, la

portion du budget consacrée à ce qu'il nomme "le développement des groupes" était de 2 508 000 soit 15 % du budget global du Secrétariat d'Etat; en 1986-1987, le montant fut de 2 525 996, soit 14 % du budget. Cela représente une augmentation de 17 millions seulement.

Ces données s'ajoutent à celles des autres programmes gouvernementaux qui permettent d'embaucher des chômeurs -es, des assistés -es sociaux -ales, des étudiants -es, et à celles de Centraide, encore relativement peu impliqué dans le soutien à l'accueil des réfugiés.

Le passage de l'Etat-Providence à l'Etat-Provigo est en marche depuis plusieurs années. Il ne s'agit pas seulement d'une rationalisation économique pour rendre les services rentables et efficaces, il s'agit d'un nouveau mode du social. Privatisation, efficacité et rentabilité étant les clés de voûte du discours des nouveaux idéologues de l'Etat chevillés à l'entreprise privée; il faut suivre les règles du marché en tout et susciter la compétition partout, même entre les organismes dispensateurs de services aux plus démunis.

Un partenariat à redéfinir

Est-il besoin d'ajouter qu'à ces perspectives loin des visées pragmatiques de l'Etat, les organismes doivent se plier à une sorte de soumission idéologique et politique devant la crainte de perdre les prochaines subventions. L'expérience des O.N.G. à ce niveau est riche en leçons de toutes sortes car plusieurs organismes ont goûté à l'amère médecine des coupures. En un sens, l'Etat définit le type d'O.N.G. qu'il veut en les orientant surtout vers le dépannage sous diverses formes puisque les sources de financement publiques viennent d'abord de ce côté.

Par ailleurs, l'Etat définit "ses" O.N.G. comme des partenaires indispensables mais, souvent, il donne l'impression d'improviser selon les conjonctures. De fait, en analysant les rapports annuels d'O.N.G., j'ai constaté que la plupart ont intégré cette conviction de se définir comme des partenaires et acceptent une forte proportion de "leur clientèle" des ministères et des services sociaux publics incapables de soutenir les réfugiés dans les démarches administratives ou encore dans la recherche de solutions aux nombreux problèmes reliés à l'adaptation.



Malgré la meilleure volonté, les partenaires non-gouvernementaux se situent cependant dans un rapport de force inégal à tous les points de vue: financement précaire et réduit, peu de pouvoir politique, peu de concertation, personnel expérimenté mais avec des conditions de travail difficiles (pas de sécurité d'emploi, peu de possibilité de se perfectionner, pas de régime de retraite, etc...). De plus, les O.N.G. jouent un rôle palliatif important mais mal défini. On n'est pas encore passé de la suppléance ou de la complémentarité à un véritable partenariat. Les O.N.G. ont une place extrêmement importante et nécessaire sur la scène sociale mais le poids inégal entre eux, l'Etat et les services publics fait en sorte qu'après des années de pratique sociale valable, ils n'ont pas encore conquis l'espace politique qui leur permettrait de vivre un partenariat en toute justice. Quelques regroupements d'organismes comme "la table de concertation des organismes qui interviennent auprès des réfugiés" et l'ACCESSS (Association des Communautés Culturelles pour l'égalité dans les services sociaux et de santé) ont réussi à ouvrir des brèches mais, dans les faits, un véritable partenariat entre l'Etat et les O.N.G. reste encore à définir.

Certains paramètres, bien qu'incomplets, doivent prévaloir dans la redéfinition du rôle social des O.N.G. et servir de base dans les négociations. Ils doivent d'abord se concerter dans leurs orientations et leurs pratiques, se définir une politique et une stratégie communes comme sous-traitants, défendre à tout prix le droit des réfugiés et des requérants à des services adéquats, négocier des conditions de travail décentes, faire reconnaître le rôle primordial des femmes dans l'intervention professionnelle des O.N.G. et dans le bénévolat, exiger une politique d'accueil claire et efficace au niveau de l'apprentissage de la langue et de la formation professionnelle et, enfin, une solution humaine et rapide aux cas d'arriérage ("backlog").

André Jacob

Montréal, 21 mai 1990

La journée des droits des réfugiés

L'arriéré : un appel à l'action a provoqué des réactions dans l'ensemble du Canada. Voici un aperçu des messages que le bureau du CCR a reçus :

«Des réfugiés souffrent à cause de retards cruels et inutiles dans le traitement de l'arriéré.»

«Mettons un terme aux abus! Reconnaissons les femmes réfugiées abusées comme victimes de persécution dans leur pays d'origine.»

«La mauvaise gestion du gouvernement canadien est cause de souffrances humaines. Mettons rapidement fin à l'arriéré des réfugiés. Accordez maintenant l'amnistie.»

«Le traitement de l'arriéré impose de façon cruelle la séparation des familles. Faites cesser le désespoir. Prenez immédiatement des mesures spéciales humanitaires.»

«Le programme de la suppression de l'arriéré» est injuste et illégal. Depuis deux ans, la situation se détériore et c'en est assez de l'inertie de votre gouvernement en la matière. Nous voulons un traitement humanitaire et immédiat de l'arriéré.»

«L'arriéré des réfugiés est le paroxysme de la cruauté. Votre promesse de deux ans est un mensonge. Soyez humanitaire maintenant!»

«Au nom de l'humanité et de la justice, faites cesser l'arriéré des réfugiés en accordant l'amnistie maintenant.»

«Les réfugiés ont déjà suffisamment souffert chez eux. Mettez fin à l'attente insupportable de l'arriéré maintenant.»

«Cette séparation d'avec ma famille rend ma vie synonyme de désespoir, de vide et de solitude. S'il vous plaît, nous voulons des réponses. Merci...» Ce message ajoutait : «Je suis venu en 1987. Près de trois ans sans ma femme et mon fils.»

L'exécutif du CCR rencontrera Barbara McDougall, Ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le 30 mai. Nous lui demanderons sa réponse à ces messages. Nous vous ferons savoir, à la consultation du CCR qui aura lieu du 31 mai au 2 juin à Toronto, ce qu'elle est prête à faire.

Les statistiques de l'arriéré jusqu'au 12 avril 1989

Total des revendications dans l'arriéré:		113.063
Première évaluation des critères humanitaires		25.957
acceptées	1.478	
rejetées	24.479	
Audition du minimum de fondement		7.171
acceptées	6.844	
rejetées	327	
Deuxième évaluation des critères humanitaires		35
acceptées	4	
rejetées	31	
Résidence permanente	50	
Déportations	65	
Départs volontaires	1.964	
Cas non débutés		87.106

Les statistiques de la nouvelle loi

(1 janvier 1990 au 31 mars 1990)

Revendications (1)		11.250
Audiences entamées		5.987
retirées	110	
en cours	3.140	
complétée:	2.737	
acceptées	2.082	
audiences refusées	193	
rejetées	462	
taux d'acceptation	73%	
Nouvel arriéré (2)		20.808

(1) Immigration Canada prédit qu'il y aura 40.000 revendications au statut de réfugié en 1990.

(2) Réfugiés: Le Point estime qu'il y a 11.400 revendicateurs du statut de réfugié qui attendent leur audience et que 9.400 attendent une décision. Le total du nouvel arriéré est donc 20.808.